

COMMUNE DE WOLUWE-ST-  
PIERRE  
M. D. DE KEYSER  
Echevin de l'Urbanisme  
Avenue Charles Thielemans, 93  
1150 BRUXELLES

V/Réf : NG/MC-s/5255  
N/Réf. : AVL/ah/WSP-2.185  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Jules Cesar, 2. Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification et l'extension d'un penthouse dans un immeuble à appartements. Avis de la CRMS.  
*Dossier traité par M.N. Gdalewitch*

En réponse à votre lettre du 2 février 2016 sous référence, réceptionné le 5 février, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 17 février 2016, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne l'immeuble à appartements sis 2 avenue Jules César jouxtant la maison Gombert classée comme monument. Il est compris dans sa zone de protection ainsi que dans la zone tampon Unesco délimitée autour du Palais Stoclet. La demande vise la suppression d'un duplex et le retour à l'organisation d'origine comprenant deux logements distincts aux deuxième et troisième étages (penthouse). Elle vise également à régulariser la pergola implantée sur la terrasse du penthouse, en façade arrière côté jardin ainsi que la petite extension du local de rangement existant à l'avant.

A l'examen du dossier, il apparaît que les travaux intérieurs n'auront pas d'impact sur le bien classé mitoyen. Quant à la pergola et le local de rangement existants en toiture, ils sont peu visibles depuis l'espace public et ne sont pas préjudiciables pour le bien classé (bien qu'ils s'agisse de dispositifs peu qualitatifs). La CRMS ne voit donc pas d'objection à la demande. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et des recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. SPRB-DML : I. Leroy, H. Lelièvre  
SPRB – DU : Fl. Vanderbecq